

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE

Jacques BOUDOUL et Jean-Claude LABAT

(Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Paris, France)

L'évaluation des flux migratoires internationaux nécessite le recours à des méthodes indirectes. En France, les recensements généraux de la population — qui distinguent les ressortissants étrangers depuis 1851 — constituent un outil privilégié d'observation de la population étrangère. La comparaison des résultats de deux recensements successifs combinée avec les statistiques du mouvement de la population et des acquisitions de la nationalité française permet, en principe, une évaluation des migrations nettes. Par ailleurs, depuis 1962, une question est posée sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. L'exploitation des réponses à cette question fournit une mesure des entrées subsistantes intervenues au cours de la période intercensitaire.

L'utilisation massive du recensement à travers le critère de la nationalité contribue peut-être à entretenir une confusion — qui n'est pas toujours innocente — entre les termes d'immigrés et d'étrangers. Les étrangers sont souvent des immigrés, mais l'ancienneté de leur immigration est très variable. Par ailleurs, les étrangers nés en France ne sont pas, à proprement parler, des immigrés (1). A l'inverse, les migrations des Français ne sont pas négligeables. Citons pour mémoire les retours de Français à la suite de la décolonisation dont l'exemple le plus récent sont les rapatriés d'Algérie.

Citons aussi, bien qu'il ne s'agisse pas de migrations internationales, les arrivées en France métropolitaine de Français originaires des départements et territoires d'Outre-Mer (principalement Antillais et Réunionnais). Cette immigration s'est développée à partir des années soixante. En 1982, 280 000 personnes nées outre-mer ont été recensées en métropole auxquelles il faut ajouter leurs enfants nés en métropole (près de 130 000).

Les plus nombreux sont les Martiniquais dont la migration est la plus ancienne, suivis des Guadeloupéens et des Réunionnais, dont l'immigration s'est développée dans les années soixante-dix. Ces mouvements migratoires ont un effet considérable dans les départements d'origine. Près d'un quart des personnes nées à la Martinique résidaient en métropole en 1982; pour les 24-34 ans cette proportion dépasse 45 %.

Il faut aussi mentionner les migrations internationales des Français qui ne sont pas négligeables en dehors des circonstances particulières évoquées précédemment. A titre d'illustration, nous n'indiquons qu'un seul chiffre : le recensement de 1982 a dénombré 390 000 Français qui résidaient à l'étranger en 1975.

Dans la suite de cette communication nous présenterons une brève description de la population étrangère résidant en France et de son évolution à partir des recensements. Nous analyserons ensuite les flux migratoires récents.

(1) En 1982, 844 000 étrangers nés en France métropolitaine, soit près d'un sur quatre.

BREF HISTORIQUE DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

La situation actuelle est le fruit de l'histoire de l'immigration depuis plusieurs décennies sous l'effet des événements économiques et politiques, des acquisitions de la nationalité française et du mouvement naturel.

L'immigration en France est ancienne. 380 000 étrangers originaires des pays voisins étaient dénombrés en 1851. En 1881, le cap du million était dépassé. Le mouvement s'est amplifié au lendemain de la première guerre mondiale portant le nombre d'étrangers à 2,7 millions en 1931. Aux nationalités d'implantation déjà ancienne (Belges, Espagnols, Italiens) s'en sont ajoutées de nouvelles : Russes, Polonais, Arméniens. L'immigration italienne est importante; le nombre des Espagnols et surtout des Polonais augmente et l'immigration nord-africaine apparaît. La crise des années trente puis la guerre (et les naturalisations) entraînent une diminution de cet effectif. Dans les années cinquante, les besoins de main-d'œuvre induits par la croissance économique entraînent une reprise de l'immigration. L'immigration italienne est relayée par celle des Espagnols, des Algériens puis des Portugais, dont l'accroissement est considérable dans les années soixante — soixante-dix. Plus récemment, se développe l'immigration en provenance d'Afrique (Marocains, Tunisiens, Africains des pays du sud du Sahara) et d'Asie (Turcs et réfugiés du sud-est asiatique) alors que le nombre des européens diminue à la fois sous l'effet des naturalisations et des retours au pays.

En 1982, la France compte 3 700 000 étrangers, soit 7 % de la population totale. La part des étrangers d'origine européenne, en diminution depuis 1946, est inférieure à la moitié des étrangers présents en France. L'éventail des nationalités s'est élargi en même temps que se réduisait la sur-représentation masculine par suite du développement de l'immigration familiale, alors que l'immigration d'après-guerre était principalement le fait de travailleurs ayant laissé leur famille au pays. L'accroissement de la population étrangère (7 % entre 1975 et 1982) s'accompagne de ce fait d'une diminution de la population active étrangère masculine.

LES ENTRÉES RÉCENTES D'ÉTRANGERS

L'exploitation de la question sur la résidence antérieure posée au recensement donne une première idée des entrées d'étrangers en France durant la dernière période intercensitaire. 760 000 étrangers recensés en 1982 résidaient hors de France en 1975, soit un étranger sur cinq. Ce chiffre ne comprend pas les personnes entrées au cours de la période mais ayant quitté la France avant la date du recensement; en revanche, il comprend les enfants nés en France depuis le 1^{er} janvier 1975 dont la mère résidait hors de France à cette date, au nombre de 93 000, soit un sur cinq des enfants étrangers de cet âge.

Par suite, sans doute, d'une assimilation, dans les réponses au questionnaire, de la date d'entrée des membres des familles à celle, antérieure, de la personne de référence, la proportion d'étrangers entrés récemment est sous-estimée (2). La correction à apporter, de l'ordre de 30 % pour l'ensemble des nationalités est d'autant plus forte que la part des

(2) Il s'agit ici d'erreurs de déclaration sur la date d'entrée et non d'omissions au dénombrement.

Tableau 1
ÉTRANGERS PRÉSENTS A CHAQUE «RECENSEMENT»
ENTRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE PAR NATIONALITÉ

	Travailleurs		Membres de familles		Ensemble	
	1975	1982	1975	1982	1975	1982
Espagnols	27 047	7 249	47 234	10 728	74 281	17 977
Italiens	15 043	10 516	21 860	12 401	36 903	22 917
Portugais	137 254	27 094	260 488	64 154	397 742	91 248
Autres C.E.E.	28 361	35 943	25 357	31 933	53 718	67 876
Algériens	86 569	27 541	69 748	97 674	156 317	125 215
Marocains	78 160	31 772	69 909	97 128	148 069	128 900
Tunisiens	32 326	11 586	34 896	32 748	67 222	44 334
Autres Afrique	31 449	33 899	20 512	44 972	51 961	78 871
Turcs	23 170	8 676	16 162	50 353	39 332	59 029
Autres Asie	15 951	52 811	14 176	70 780	30 127	123 591
Autres	42 596	31 224	38 790	35 421	81 386	66 645
Total	517 926	278 311	619 132	548 292	1 137 058	826 603
C.E.E. (*)	207 705	80 802	354 939	119 216	562 644	200 018
Maghreb	197 055	70 899	174 553	227 550	371 608	298 449
Reste	113 166	126 610	89 640	201 526	202 806	328 136

(1) Y compris Espagne et Portugal

travailleurs déjà présents en 1975 est plus importante. C'est ainsi qu'elle est sensiblement plus élevée pour les Portugais dont l'immigration est antérieure à 1975 que pour les originaires d'Asie du Sud-Est d'installation plus récente. Pour les mêmes raisons, la sous-estimation est plus forte en 1982 qu'en 1975.

Le tableau 1 présente le nombre d'étrangers recensés en 1975 et 1982 et entrés au cours de la période intercensitaire précédente, compte tenu de la correction mentionnée plus haut.

D'une période à l'autre, on observe une baisse sensible du nombre des entrées d'étrangers : 1 140 000 «nouveaux étrangers» ont été recensés en 1975 contre 830 000 en 1982 (3). La baisse, particulièrement spectaculaire pour les Portugais (près de 400 000 arrivées entre 1968 et 1975 contre 90 000 entre 1975 et 1982) touche la plupart des nationalités d'Europe. Elle touche aussi les arrivées en provenance des pays du Maghreb (370 000 contre 300 000). En revanche, les arrivées en provenance des autres pays d'Afrique, de Turquie et des autres pays d'Asie, principalement des pays faisant partie de l'ancienne Indochine sont en augmentation.

Alors que les entrées de travailleurs sont réduites de moitié (520 000 entre 1968 et 1975 contre 280 000 entre 1975 et 1982), les entrées de membres de familles passent de 690 000 à 550 000, soit une baisse de 13 %. Parmi les causes complexes de ces évolutions, on peut citer l'effet de la crise et les mesures prises en 1974 suspendant l'introduction des travailleurs permanents hors CEE tout en autorisant le regroupement des

(3) Les enfants nés en France de mère résidant hors de France en 1975 ne sont pas comptés dans les «entrées» contrairement à la convention pratiquée pour les recensements.

familles. La poursuite de l'immigration familiale observée au cours de la dernière période est, en grande partie, la conséquence de l'immigration de travailleurs antérieure à 1975.

Quant aux étrangers en situation irrégulière, il est vraisemblable qu'ils échappent dans des proportions importantes aux recensements de la population. Il nous paraît utile de donner ici quelques indications sur les mesures de régularisation prises en 1981-1982.

La régularisation de la situation de ressortissants étrangers résidant en France est une pratique ancienne. Près de 60 % des immigrants actifs admis au travail de 1948 à 1981 ont obtenu un permis de travail par voie de la régularisation. Au cours de la période 1975-1981, les régularisations représentent 90 % des entrées. Ce pourcentage très élevé s'explique par la quasi-disparition de l'introduction de travailleurs par l'intermédiaire de l'Office National d'Immigration, suite aux mesures prises en 1974 mentionnées précédemment.

La régularisation des travailleurs «sans papiers» de 1981-1982 a concerné 130 000 travailleurs dont on peut penser que la majeure partie ont été recensés (4). Six nationalités représentent plus de 80 % du nombre des régularisés : Tunisiens (17 %), Marocains (17 %), Africains des pays au Sud du Sahara anciennement sous administration française (15 %), Portugais (13 %), Algériens (12 %) et Turcs (9 %).

L'enquête effectuée par le Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, d'où nous avons extrait les chiffres précédents, fournit également des indications sur les mécanismes de l'immigration clandestine. Plus de deux sur trois des étrangers sans papiers régularisés étaient entrés en France sur un séjour touristique y restant après l'expiration des trois mois accordés. On peut rapprocher de cette forme d'irrégularité le cas des anciens étudiants et des anciens travailleurs saisonniers. L'utilisation de faux papiers (6 %) et les entrées clandestines (5 %) représentent une part sensiblement plus faible.

Les travailleurs clandestins régularisés étaient récemment entrés en France (70 % d'entre eux étaient arrivés depuis seulement deux ou trois ans). Le faible niveau de qualification des emplois occupés (ouvriers non qualifiés pour les hommes, personnels de service pour les femmes) et leur précarité expliquent sans doute le renouvellement rapide de cette population.

Au total, malgré la suspension en 1974 de l'introduction des travailleurs étrangers non CEE (catégorie dont faisaient partie à l'époque Espagnols et Portugais), on a observé 230 000 entrées de travailleurs non CEE entre 1975 et 1982. Ces entrées concernent des réfugiés (ou quasi-réfugiés) originaires du Sud-Est asiatique et les travailleurs ayant bénéficié de diverses opérations de régularisation, dont la plus importante est la régularisation exceptionnelle de 1981-1982.

BILAN 1975-1982, MOUVEMENT NATUREL, ACQUISITIONS DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, DÉPARTS

Pour dresser un bilan de l'évolution du nombre de ressortissants étrangers entre deux dates, il faut non seulement tenir compte des arrivées mais aussi du mouvement naturel, des changements de nationalité et des départs. Le tableau 2 présente le bilan relatif à la période 1975 à 1982 établi à partir des travaux de J.-C. LABAT ET J. DEKNEUDT [2].

Tableau 2
ESSAI DE DÉCOMPOSITION DE LA VARIATION DU NOMBRE DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS
ENTRE LES RECENSEMENTS DE 1975 ET 1982
 (en milliers)

	Ensemble de la population étrangère	dont :						
		Espagnols	Italiens	Portugais	Algériens	Marocains	Tunisien	Turcs
Population recensée en 1975 (sondage au 1/5)	3 342	497	463	759	711	260	140	51
Facteurs d'évolution :								
mouvement naissances naturel en France	441	19	14	96	112	81	39	22
métropolitaine décès	173	35	41	14	17	6	4	2
Acquisitions de nationalité française	394	75	82	52	45	15	14	2
départs	465	102	43	115	90	20	17	6
Migrations arrivées	827	18	23	91	125	129	44	59
extérieures soit : Travailleurs	279	7	11	27	27	32	11	9
Membres de (1) familles	548	11	12	64	98	97	33	50
Population recensée en 1982 (2) (sondage au 1/20)	3 680	321	334	765	796	431	189	124

(1) Les mouvements des personnes entrées en France après 1975 mais parties avant 1982 ne sont pas comptabilisés. Seules sont comptées les arrivées d'étrangers encore présents en 1982. Les départs (obtenus par différence) ne concernent que les étrangers déjà présents en 1975 et les enfants nés depuis 1975.

(2) Le bilan n'est pas parfaitement équilibré. En effet, le mouvement naturel (et les migrations associées) concerne la période 1.1.75 → 31.12.1981 alors que les recensements ont eu lieu le 20.2.75 et le 4.3.82. Les incertitudes sur les évaluations sont certainement supérieures aux écarts constatés.

Nous ne décrivons pas ici les différents mécanismes d'acquisition de la nationalité française. Retenons seulement que près de 400 000 étrangers sont devenus français entre les deux derniers recensements. Ce sont surtout les originaires des pays d'Europe qui ont bénéficié des changements de nationalité. On note cependant une légère tendance à l'augmentation du nombre des non-européens.

L'évaluation du mouvement naturel figure au tableau 2.

Nous ne disposons d'aucun moyen direct d'estimer les départs d'étrangers. Les chiffres figurants dans le tableau 2 ont été obtenus par différence. Ils souffrent de ce fait des défauts de cette méthode. Les incertitudes concernant les mesures ou évaluations relatives aux autres postes viennent entâcher cette évaluation du nombre des départs qui

(4) On peut faire la même remarque pour toutes les personnes en situation irrégulière ayant déposé un dossier, dont les 20 000 personnes auxquelles la régularisation a été refusée.

s'élèvent à 465 000 en sept ans pour l'ensemble des nationalités. Rappelons que ces départs se rapportent aux seuls étrangers présents en 1975 et aux enfants nés depuis cette date.

Plus de la moitié des départs concernent les trois nationalités européennes les plus représentées : Espagnols, Italiens, Portugais. Ce sont les effectifs de ces nationalités qui se réduisent le plus, à la fois sous l'effet des départs et des changements de nationalité. Les effectifs des Espagnols et des Italiens diminuent sensiblement alors que le nombre des Portugais se maintient grâce à l'excédent naturel, le nombre des départs l'emportant sur celui des arrivées. C'est le mouvement naturel et les entrées de familles qui expliquant la croissance du nombre des maghrébins, des autres nationalités d'Afrique et des Turcs.

VUE PROSPECTIVE DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

Comme cela est sans doute le cas dans les autres pays développés ou l'immigration est importante, on peut schématiser les flux d'entrées d'étrangers en France de la manière suivante. Dans un premier temps, on observe majoritairement des arrivées de travailleurs isolés, hommes le plus souvent, qui, s'ils trouvent un emploi, sont rejoints par leur famille. Des enfants naissent ensuite en France. C'est un tel mécanisme qui a été utilisé dans l'élaboration récente d'une projection de population étrangère résidant en France. Les entrées de travailleurs sont considérées comme une variable exogène, les entrées des familles s'en déduisent en supposant que les comportements observés de 1975 à 1982 se maintiendront dans l'avenir.

Pour disposer du nombre futur d'étrangers, il faut également projeter les départs et les acquisitions de la nationalité française, ce qui a été fait globalement sans distinguer ces deux derniers flux en se fondant sur les observations des recensements de 1975 et 1982. On trouvera ci-après (tableau 3) les résultats d'une telle projection dans l'hypothèse (5) où

Tableau 3
ÉTRANGERS PRÉSENTS EN FRANCE : RÉSULTATS OBSERVÉS POUR 1975 ET 1982,
PROJECTION POUR LES ANNÉES 1989, 1996, 2 003 et 2 010
(en milliers)

Nationalité	Effectifs observés en milliers		Effectifs projetés en milliers			
	1975	1982	1989	1996	2003	2010
Ensemble des étrangers	3 342	3 680	3 773	3 575	3 300	2 981
C.E.E. (y.c. Espagne et Portugal)	1 870	1 578	1 311	1 120	976	834
Maghreb	1 110	1 416	1 611	1 593	1 470	1 312
Reste	462	686	852	862	854	835

(5) Cette hypothèse est cohérente avec la réglementation actuelle.

les entrées de travailleurs n'appartenant pas à la CEE dans sa composition actuelle sont sensiblement réduites par rapport à la période 1975-1982 et où la fécondité des nationalités les plus fécondes baisse de 10 % tous les sept ans.

Il va de soi que ces résultats doivent être considérés avec d'autant plus de prudence que le terme de la projection est plus lointain. Ils visent essentiellement à quantifier la tendance profonde des évolutions récentes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Solange HEMERY et François ZAMORA, Boulier n° RP 82/5 (Sondage au 1/20) : Les étrangers.
- [2] Jean-Claude LABAT et Joël DEKNEUDT, Archives et documents n° 166 : Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine.
- [3] Roza CEALIS, François DELALANDE, Xavier JANSOLIN, Claude Valentin MARIE et André LEBON : Bulletin mensuel des statistiques du travail. Supplément n° 106 : immigration clandestine. La régularisation des travailleurs «sans papiers» (1981-1982).